



**Commune de EGRISSELLES-LE-BOCAGE**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

**4.2 Document graphique**

Centre de la commune et hameaux au 1/2000 ème  
 Pièce n°2.9.2

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : Le 26/05/2023  
 Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : le 12/04/2024

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement  
 Adresse : 4, Terrasse Des Ombres - 79200 NIOUX Agence de Bourges  
 Tél : 03.84.75.46.47 Fax : 03.84.75.31.69 Tél : 03.81.83.53.51  
 initiative@orange.fr info@initiative23.com

- ZONES URBAINES :**  
 UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte  
 UB : Zone urbaine mixte d'extension récente  
 UB1 : Secteur de la zone UB avec accès sur la RD25 interdit  
 UR : Zone du domaine autoroutier  
 UL : Zone urbaine à vocation de loisirs  
 UE : Zone urbaine à vocation d'activités économiques  
 UC : Zone urbaine liée à un domaine privé  
 UCb : Secteur de la zone UC lié au domaine de Branny  
 UCs : Secteur de la zone UC lié au domaine de Savigny-sur-Clairs  
 UCsr : Sous-secteur lié au domaine de Savigny-sur-Clairs  
 UCsc : Sous-secteur lié au domaine de Savigny-sur-Clairs  
 UEP : Zone urbaine à vocation d'équipements publics
- ZONES A URBAINISER :**  
 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat  
 1AUL : Zone à urbaniser à vocation d'activités de loisirs  
 1AUE : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques  
 2AU : Zone de réserve foncière
- ZONES NATURELLES :**  
 N : Zone naturelle  
 Nl : Secteur de la zone N à vocation de loisirs  
 Nj : Secteur de la zone N à vocation de jardins  
 Nle : Secteur de la zone N occupé par un centre équestre  
 Nh : Secteur de la zone N à vocation d'hébergement de loisirs
- ZONES AGRICOLES :**  
 A : Zone agricole  
 Ap : Secteur de la zone A à vocation paysagère

- Risques naturels**  
 Zone soumise au risque d'inondation (source : commune)  
 Ruissellement (sources : commune, DDT)  
 Cavités (source : BRGM, IGN)
- Zones et milieux humides**  
 Cours d'eau (sources : DDT 89, commune)  
 Zones humides (source : commune, DREAL, EPAGE/ENS, CEN, CBNBP, Betz, Cléry, Ouarne, AESN, IAD, FRAPVAL, Pays Gâtinais, SAGE)
- Éléments à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme**  
 Bois à préserver  
 Haies à préserver  
 Mare à préserver (sources : commune, RMB, CENB)  
 Surface en eau à préserver

- Éléments remarquables du patrimoine protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme**  
 Éléments remarquables ponctuels  
 Éléments remarquables surfaciques  
 Alignement de façades  
 Cône de vue
- Autres**  
 Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme  
 Cheminement doux à créer  
 Cheminement doux existant  
 Emplacements réservés

Num	Bénéficiaire	Destination	Surface (m²)
S1-1	Commune de EGRISSELLES LE BOCAGE	Défense incendie	238
S1-2	Commune de EGRISSELLES LE BOCAGE	Aménagement urbain	1116
S1-3	Commune de EGRISSELLES LE BOCAGE	Accès	119
S1-4	Commune de EGRISSELLES LE BOCAGE	Elargissement de voirie	132
S1-5	Commune de EGRISSELLES LE BOCAGE	Elargissement de voirie pour accès	619

